

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE  
D'AMENAGEMENT, DE GESTION ET DE  
VALORISATION DU BASSIN DE LA BRESLE**

**N°2021-58**

<p><b>OBJET :</b></p>	<p>L'an deux mil vingt et un, Le 19 février à 9h30, les membres du Comité syndical légalement convoqués, se sont réunis à AUMAËLE, sous la présidence de Mme LUCOT-AVRIL.</p>
<p><b>- Election des vice-présidents du comité syndical du SMAB</b></p>	<p><u>Membres titulaires présents :</u> M. Gérard CHAIDRON, Mme. Virginie LUCOT-AVRIL, M. Christian ROUSSEL, Mme. Colette MICHAUX, M. Thierry HEBERT, M. David BLONDIN, M. Gérard LECUIR, M. Franck CORDIER, M. Olivier GENTY.</p> <p><u>Suppléants présents et remplaçants des titulaires pour les votes :</u> M. François SELLIER (remplace en qualité de titulaire M. QUENOT), M. Olivier HERNEQUÉ (remplace en qualité de titulaire M. BOUS), M. Michel CORDIER (remplace en qualité de titulaire M. BOUCRY).</p>
<p>DATE DE LA CONVOCATION :  01/02/2021</p>	<p><u>Membres titulaires/suppléants absents/excusés :</u> M. Firmin BOUCRY (suppléé par M. Michel CORDIER), M. François THIVERNY, M. Christophe BLAMPOIX, M. Jean-Claude QUENOT (<i>suppléé par M. François SELLIER</i>), M. Jean-Manuel BUQUET, M. Jacky LAMURÉ, M. Arnaud DE CHEZELLES, M. Emmanuel ROBIN, M. Eric ARNOUX, M. Jacky BAUDON, M. William BOUS (suppléé par M. HERNEQUÉ), M. Yves BEAURAIN, M. Hubert TRANCART, M. Alain DEGRIY.</p>
	<p><u>Membres suppléants présents :</u> M. Louis QUEVAUVILLERS, M. Dany DELABOUGLISE.</p>
	<p><u>Membres ayant délivrance de pouvoir :</u> -</p>
<p>NOMBRE DE TITULAIRES : 14</p>	<p><b><u>-Election des vice-présidents du comité syndical</u></b>  <i>Vu l'arrêté préfectoral du 20/12/2019 portant création du syndicat mixte ainsi que les statuts qui y sont annexés,</i>  <i>Vu la délibération n°2020-36 qui fixe à 2 le nombre de vice-présidents</i>  <i>Vu les articles L2122-4 et -7 du CGCT,</i>  <i>Vu les articles L5211-2 et -10 du CGCT,</i></p>
<p>En exercice 14</p>	<p>Mme LUCOT-AVRIL propose de procéder à l'élection des 2 vice-présidents.</p>
<p>Présents 12</p>	<p>Après appel à candidatures, M. Thierry HEBERT se propose au titre et en qualité de 1<sup>er</sup> vice-président et M. Franck CORDIER en qualité de 2<sup>ème</sup> vice-président.</p>
<p>Votants 12</p>	<p><i>A l'unanimité, les membres du conseil décident de procéder à bulletins secrets, par scrutin uninominal.</i></p>
	<p><u>Election du 1<sup>er</sup> vice-président</u>          Chaque membre votant du comité syndical, à l'appel de son nom, dépose lui-même dans l'urne prévue à cet effet son bulletin de vote sur modèle uniforme fourni par le syndicat. Tous les délégués titulaires présents (ou leurs suppléants en cas d'absence) prennent part au vote. Ils émargent, à cet effet, le registre prévu pour l'élection du 1<sup>er</sup> vice-président.           Après le vote du dernier délégué, Mme la Présidente fait procéder au dépouillement des bulletins de vote et propose à deux membres de s'assurer du bon déroulement de ce dépouillement.</p>

M. SELLIER et M. HERNEQUE se proposent.

*A l'unanimité, les membres acceptent qu'ils officient sur les quatre dépouillements prévus ce jour.*

M. SELLIER et M. HERNEQUE procèdent au dépouillement de ce 1<sup>er</sup> vote. Il est constaté que 12 bulletins figurent dans l'urne confirmant ainsi le nombre de 12 votants.

☞ *Avec 1 vote "BLANC", 0 vote "CONTRE" et 11 votes "POUR", la majorité absolue étant atteinte dès le 1<sup>er</sup> tour, Mme Virginie LUCOT-AVRIL déclare élu, M. Thierry HEBERT, à la fonction de 1<sup>er</sup> Vice-président du SMAB.*

Election du 2<sup>ème</sup> vice-président

Chaque membre votant du comité syndical, à l'appel de son nom, dépose lui-même dans l'urne prévue à cet effet son bulletin de vote sur modèle uniforme fourni par le syndicat. Tous les délégués titulaires présents (ou leurs suppléants en cas d'absence) prennent part au vote. Ils émargent, à cet effet, le registre prévu pour l'élection du 2<sup>ème</sup> vice-président.

Après le vote du dernier délégué, Mme la Présidente fait procéder au dépouillement des bulletins de vote.

M. SELLIER et M. HERNEQUE procèdent au dépouillement de ce 2<sup>ème</sup> vote. Il est constaté que 12 bulletins figurent dans l'urne confirmant ainsi le nombre de 12 votants.

☞ *Avec 2 votes "BLANCS", 0 vote "CONTRE" et 10 votes "POUR", la majorité absolue étant atteinte dès le 1<sup>er</sup> tour, Mme Virginie LUCOT-AVRIL déclare élu, M. Franck CORDIER, à la fonction de 2<sup>ème</sup> Vice-président du SMAB.*

Date de publication et de transmission au représentant de l'Etat :

Acte exécutoire le :  
la Présidente du syndicat mixte,  
Virginie LUCOT-AVRIL

**Pour extrait conforme,  
la Présidente du Syndicat,  
Mme Virginie LUCOT-AVRIL**

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT  
DE GESTION ET DE VALORISATION  
DU BASSIN DE LA BRESLE (SMAB)**  
3, rue Soeur Badiou - 76390 AUMALE  
Tél. : 02 35 17 41 55 www.eptb-bresle.com

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT  
DE GESTION ET DE VALORISATION  
DU BASSIN DE LA BRESLE (SMAB)**  
3, rue Soeur Badiou - 76390 AUMALE  
Tél. : 02 35 17 41 55 www.eptb-bresle.com